

POINTS de NON CONFIRMATION

CHIHUAHUA

Adoptés par la SCC le 02/02/2021 revus par rapport au standard FCI n° 218 du 04/10/2019

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Type « cervidé » (chien de construction atypique ou extrêmement stylisée : tête finement ciselée, cou long, corps fluet, membres longs).
- Sujet pesant moins de 1 kg et plus de 3kg.

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Oreilles tombantes, courtes ou coupées.
- Persistance de la fontanelle.
- Corps extrêmement long.
- Absence de queue.
- Museau trop long ou excessivement court (hypertype).

ROBE :

- Couleur merle.
- Dans la variété à poil long : poil très long, fin et ondoyant.
- Dans la variété à poil court : plaque dépourvue de poil (alopécie).
- Yeux vairons.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Déformation des mâchoires.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.